## EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le RERATIONS

ID: 085-218501096-20250512-2025MAIDEL34-DE

# DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 mai 2025 Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

<u>Présents</u>: Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) - Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD

Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD

Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents: Etienne BLANCHARD

**Denis BONNET** 

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53

Nombre de conseillers présents : 2

26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53

Nombre de conseillers votants :

30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47

29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

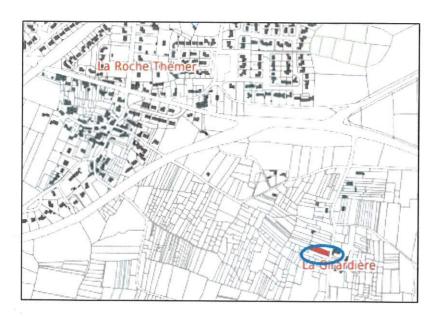
### 34- ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE LA GIRARDIERE APPARTENANT AUX CONSORTS PINEAU

Par courrier du 12 mars 2025, les consorts PINEAU ont proposé à la ville d'acquérir une parcelle sise la Girardière, cadastrée section C numéro 1004, d'une contenance de 623 m², leur appartenant en indivision.

Par courriel du 25 mars 2025, la ville a émis un avis favorable pour cette acquisition au prix de 150 euros, tenant compte des prix de référence des terres situées en zone naturelle, en sus les frais d'acte à la charge de la ville.

Cette acquisition offrira à la ville l'opportunité de maintenir l'activité agricole.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition.



#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget principal 2025, Vu le courrier de proposition de cession des Consorts PINEAU du 12 mars 2025, Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025, Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 1004 d'une contenance de 623 m² appartenant aux Consorts PINEAU moyennant le prix global de 150 €, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Aurélie PAQUEREAU Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025 Publié électroniquement le : 15 MAI 2025



Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire

